



Sud-Solidaires BPCE – Section Caisse d'épargne APC

21 B, rue Edmond Proust - 79000 NIORT

06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99

sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com

sudsolidaires.ceapc



SUDBPCE



Sud Groupe BPCE



NAO 2021: La direction a osé!

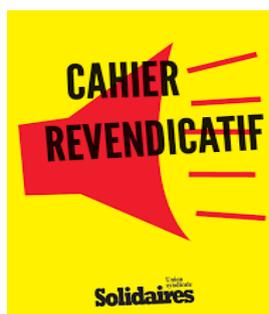
Pas d'augmentation générale ... sauf pour les membres du directoire !

Les mesures indignes de la direction

Pour les salaires inférieurs à 26 000 € Brut, une prime de 500 € Brut (130 personnes).

Pour les salaires compris entre 26 et 29 000 € Brut, une prime de 300 € Brut (370 personnes).

ZERO, RIEN, NADA, pour tous les autres, soit environ **80 % des salarié-es.**



Les revendications de Sud-Solidaires :

+ 0.6 % pour les salaires inférieurs à 3500 € Brut mensuel

+ 0.4 % pour les salaires supérieurs à 3500 € Brut mensuel

Prime pour toutes et tous de 1000 € NET

Création d'un PERCOL (permet un supplément de retraite).

Merci !! Vous avez tous bien travaillé ... pour le club des 5 !

Enveloppe de moins de 2 Millions dédiée à la négociation salariale bien inférieure à celle de 2020 (merci pour l'ignorance de l'effort fourni pendant la pandémie !).

Pour continuer à diviser le personnel : développement des enveloppes individuelles. Opacité garantie !

Garantie salariale des 8 ans incluse dans cette enveloppe alors qu'elle existe déjà par ailleurs, (augmentation automatique de 2.5 % de votre salaire après 8 ans sans augmentation) c'est dire la supercherie de cet accord classif que **Sud-Solidaires** a eu la clairvoyance de ne pas signer.

Sud-Solidaires a rappelé à la direction les montants indécents des rémunérations du « Club des 5 », salaire fixe moyen de 20 k€ mensuel, PV scandaleuse doublant leur salaire, intéressement disproportionné à des années lumières de ce que nous touchons. Sans parler de tous les autres avantages : retraites supplémentaires, parachutes dorés, voitures de fonction... payés par nos efforts collectifs.

Les salaires des patrons versus nos salaires ! Mieux que le poids des mots, un tableau criant de vérité sur ce que les membres du directoire s'octroient allègrement avec la bénédiction du COS.

	2017	2019	% d'augmentation ou de baisse
Femme non Cadre	2928 € *	2908 €	- 0,68 %
Femme Cadre	4007 €	3964 €	- 1,07 %
Homme non Cadre	2980 €	2988 €	+ 0,26 %
Homme Cadre (incluant les MS et HC)	4640 €	4587 €	- 1,14 %
Mandataires Sociaux et Hors Cadres	17 412 €	19 276 €	+ 10,70 %

*** Rémunération mensuelle moyenne de l'effectif permanent en €**

Source: Page 17 du bilan social de 2019 à retrouver sur notre site

<https://ceapc.sudbpce.com/2021/02/19/bilan-sociale-2019/>

Tous unis en 2020 ! Cadres et non Cadres : toutes et tous perdant-es.

La stratégie patronale consiste, depuis de nombreuses années, à augmenter significativement le nombre de cadre, réservoir de la CGC et premier partenaire patronal. Les premières victimes sont les cadres intermédiaires. Pour eux en 2020, salaires au rabais, suppression d'une ligne managériale suite à la réorganisation des fonctions support et augmentation salariale marginale. Ce n'est que poudre aux yeux !

Pour **nous toutes et tous**, un accord classif qui n'a bénéficié qu'à **1 %** des salarié-es ! En 2016, **Sud-Solidaires** avait dénoncé cet accord. L'avenir nous a donné raison puisqu'aujourd'hui même les signataires en demandent sa révision ! Ce qui fait bien rire la direction !

A tel point que les syndicats « *suiveurs* » s'alarment auprès de la direction, lors de la dernière NAO, de l'éventuelle prise de conscience des salarié-es qui pourraient se tourner vers des syndicats plus combatifs et moins complaisants à l'image de **Sud-Solidaires** 😊 !

Réversant !

J'ADHÈRE donc à *Sud-Solidaires* !

<https://ceapc.sudbpce.com/adherer/>